

DÉCISION DU MAIRE VILLE_2023DC040 Prise en application de l'article L.2122-22

Du Code général des collectivités territoriales

OBJET: PARTENARIAT ASSOCIATION OULALAH_ "LES LIONS DU RIRE 2023"

Le Maire de Pierre-Bénite,

VU l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales

VU La délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020 déléguant au Maire, les pouvoirs énumérés à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

VU la proposition de partenariat du festival Les Lions du Rire

DÉCIDE

ARTICLE 1:

La ville de Pierre-Bénite s'associe au Festival les Lions du Rire » organisé par l'association OULALAH, représenté par son président M. Farid Nasri, sis 27/29 rue Garon-Duret, 69008 Lyon

<u>ARTICLE 2</u> : dans le cadre de ce partenariat, l'association fournira diverses prestations à la commune, à savoir :

- 26 places pour la représentation du samedi 6 mai 2023 à 20h à la Bourse Travail à Lyon
- 20 places pour la représentation du same di 6 mai 2023 à 20h à la Bourse Travail à Lyon
- L'affichage du logo de la commune sur l'ensemble des supports de communication (papier et numériques)

ARTICLE 3 :Les places acquises par la commune seront distribuées aux acteurs jeunesse du territoire, à savoir :

- les finalistes du concours d'éloquence organisé par le collège Marcel PAGNOL de Pierre-Bénite

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

ID: 069-216901520-20230428-VILLE_2023DC040-AU

- Les jeunes qui fréquentent les ateliers dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Maison des Jeunes André Vial, Centre Social Graine de Vie et service Municipal Jeunesse).

- Les élus du conseil Municipal des Jeunes

ARTICLE 4: En contrepartie, la ville versera une aide de quatre cent cinquante (450) euros à l'association.

<u>ARTICLE 5</u>: L'ensemble des éléments sont inscrits au contrat de partenariat en annexe de cette décision.







Envoyé en préfecture le 02/05/2023 Reçu en préfecture le 02/05/2023

ID: 069-216901520-20230428-VILLE_2023DC040-AU

CONTRAT DE

FESTIVAL LES LIONS DU RIRE

8ème EDITION

PARTENARIAT

Samedi 6 2023 à 20h, spectacle des 10 humoristes finalistes & Vendredi 5 Mai pour le spectacle des French Twins à 20h30 & Dimanche 7 Mai 2022, 17h spectacle du Comte de Bouderbala à LA BOURSE DU TRAVAIL 205 Place Guichard 69003 Lyon

Entre l'organisme : MAIRIE DE PIERRE BENITE

Et l'organisateur : L'association Ouhlala Lyon

Représentée par son président M. Farid Nasri Domiciliée à :27/29 rue Garon-Duret, 690080 Lyon

Espace des 4 vents

Téléphone: 06.35.18.22.47. Siret: 75279555900026

CONDITIONS PARTICULIÈRES:

L'organisme Mairie de Pietre Bénite est partenaire avec le package communication + 45 places incluses valables pour la soirée finale du Samedi 6 Mai 2023+(Nouveau) + 20 places supplémentaires du spectacle du Comte de Bouderbala ,, soit 45 places incluses!

OUHLALA s'engage à diffuser le LOGO de l'organisme sur :

- Les programmes du festival.
- l'écran géant cinéma de la bourse travail , les 3 soirs du festival.
- l'ensemble de ses outils de communication (Fb, insta, snap, site internet, médias...)

Coût = 450€

Merci infiniment de votre soutien pour l'ensemble de nos actions au service de la jeunesse.

- Votre organisme sera présent, et son / sa représentant(e) invité(e) dans le jury, et sur scène à la clôture du spectacle pour la photo finale avec les humoristes et partenaires.

Fait à : Lyon Le :

Pour l'organisateur

Pour l'organisme

Nom et Prénom du signataire Monsieur Farid NASRI, président ville n°VILLE 2023DC040 3 / 4



Envoyé en préfecture le 02/05/2023 Reçu en préfecture le 02/05/2023

ID: 069-216901520-20230428-VILLE_2023DC040-AU